



COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS  
MORNANTAIS  
Le Clos Fournereau  
CS 40107  
69440 MORNANT

## EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Délibération n° CC-2025-036

L'an deux mille vingt-cinq

Le huit avril à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 26 mars 2025

#### **Nombre de membres :**

**En exercice** 37

**Présents** 28

**Votes** 33

#### **PRESENTS :**

Renaud PFEFFER, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Olivier BIAGGI, Pascal OUTREBON, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Pascale DANIEL, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Cyprien POUZARGUE, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN

#### **ABSENTS / EXCUSES :**

Yves GOUGNE, Raphaëlle GUERIAUD, Gérard MAGNET, Séverine SICHE-CHOL

#### **PROCURATIONS :**

Stéphanie NICOLAY donne procuration à Françoise TRIBOLLET

Patrick BERRET donne procuration à Pascale DANIEL

Véronique MERLE donne procuration à Pascale CHAPOT

Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI

Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :** Denis LANCHON

#### **FINANCES**

\*\*\*\*\*

#### **Vote du Budget Primitif 2025**

#### **Budget Principal**

Rapporteur : Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux, à l'Economie et aux Equipements

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,

Vu la nomenclature M57,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) débattu en Conseil Communautaire le 11 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction "Finances, Moyens Généraux, Développement Economique et Equipements" réunie les 4 et 18 mars 2025,

La Commission d'Instruction « Finances, Moyens Généraux, Développement Economique et Equipements » propose, suite à ses différentes réunions et notamment celles en dates des 4 et 18 mars 2025, de voter le Budget Primitif 2025.



Le Budget Primitif 2025 intègre les orientations proposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 11 mars 2025.

Le Budget Primitif du budget principal est présenté dans le document ci-annexé et arrêté comme suit :

Section	Exercice 2025		Restes à Réaliser	Résultat reporté	TOTAL
Fonctionnement	Dépenses	18 331 830,95 €			18 331 830,95 €
	Recettes	16 691 800,00 €		1 640 030,95 €	18 331 830,95 €
Investissement	Dépenses	11 806 610,36 €	171 078,27 €	3 437 236,95 €	15 414 925,58 €
	Recettes	15 114 781,30 €	300 144,28 €		15 414 925,58 €

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Certifié exécutoire**  
**Transmis en**  
**Préfecture le 11.1.AVR.2025**  
**Notifié ou publié**  
**le 11.1.AVR.2025**  
**Le Président**

**ADOPTÉ** le Budget Primitif du Budget Principal pour l'année 2025 tel qu'arrêté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 11 AVRIL 2025  
 RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,  
**Renald PFEFFER**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois suivant sa publication*